

## TÉMOIGNAGE

**"Il a joué avec moi"**

**De plus en plus de mariages "gris" ont lieu dans l'agglomération lyonnaise, avec un conjoint qui arnaque son partenaire juste pour obtenir un titre de séjour. Témoignage de Farida.**

■ ■ Quand mon mari est mort en 2001, je me suis retrouvée veuve à 37 ans, avec mes quatre enfants. Pour me changer un peu les idées, je suis partie quelques mois plus tard en vacances en Algérie avec un ami. C'est là qu'on m'a présentée Brahim, qui avait à l'époque une trentaine d'années. On a sympathisé, sans plus. A mon retour en France, il m'appelait de temps en temps. Jusqu'au jour où il est venu avec un visa de tourisme pour voir sa sœur dans la banlieue de Saint-Etienne. Il m'a alors demandé de l'aider pour remplir une demande d'asile territorial. Puis je suis partie un an dans l'est de la France. On est resté en contact par téléphone, de loin. Mais quand je suis revenue m'installer à Givors en 2003, j'ai revu Brahim. A l'époque il habitait à droite, à gauche... Et il me disait qu'il en avait marre de squatter chez sa sœur, avec qui ça ne se passait plus trop bien. Je lui ai fait une photocopie de ma carte d'identité pour qu'il puisse justifier d'une adresse en France,

**"On était marié mais il ne voulait pas qu'on habite ensemble"**

je l'ai aidé à trouver un logement, je lui faisais parfois à manger... Et il a commencé à m'appeler de plus en plus souvent, même la nuit. Il disait qu'il déprimait et que, moi, je devais penser à refaire ma vie. Puis ses avances se sont faites de plus en plus précises et insistantes. Sa sœur m'appelait aussi pour me dire qu'il était amoureux de moi. Car elle a, elle aussi, participé à la manipulation.

Moi au départ, je l'aimais bien, sans plus. Il me faisait surtout de la peine. Mais je me sentais très seule à l'époque. Et il était gentil, attentif... Du coup, je suis tombée amoureuse et on a commencé à sortir ensemble début 2004. Puis le 2 avril 2004, on s'est marié à Givors. Un petit mariage tout simple, je pensais que j'avais retrouvé quelqu'un et que je serais heureuse. Le jour même, il a voulu qu'on aille à Lyon "pour fêter ça". En fait, il m'a amenée à la préfecture pour montrer le livret de famille afin d'obtenir sa carte de résident. Sur le coup ça m'a un peu choquée, d'autant qu'il m'avait

fait croire que sa demande d'asile avait abouti. Mais j'ai laissé passer. Pendant deux ans, on a vécu comme un couple normal, sauf qu'on n'habitait pas ensemble. Car il ne voulait pas venir habiter chez moi tant qu'il n'aurait pas une situation régulière avec un vrai travail. Là encore, j'ai trouvé sa réaction un peu bizarre, mais je me suis dit que c'était mieux, surtout pour mes deux enfants plus jeunes qui étaient encore à la maison. Bref, je ne me doutais de rien. Seul mon fils aîné, qui était déjà parti de la maison, me disait de me méfier. D'ailleurs, il ne voulait pas le rencontrer tant que Brahim n'avait pas prouvé sa sincérité. Puis en mai 2006, il a obtenu sa carte de séjour de dix ans. Et du jour au lendemain, son comportement a radicalement changé. Il est devenu agressif, blessant... Et un jour, il est parti sans me prévenir. J'ai été hospitalisée et il n'est même pas venu me voir ! Puis il est revenu une semaine plus tard, car il voulait qu'on aille s'occuper de sa carte d'identité. Là j'ai compris

qu'il était revenu uniquement pour ça. Et que jamais il ne m'avait aimée. Tout ce qui l'intéressait, c'était de se marier avec moi pour obtenir la nationalité française.

Quelques semaines plus tard, il m'a annoncée qu'il voulait qu'on se sépare. Mais il exigeait un divorce à l'amiable, car il pensait que ça lui permettrait de garder sa carte de séjour. Il a même osé me dire : "J'ai tenu avec toi deux ans, maintenant j'en ai marre, mais une fois qu'on sera divorcés, je te donnerai une

**"Il est devenu agressif dès qu'il a obtenu sa carte de séjour"**

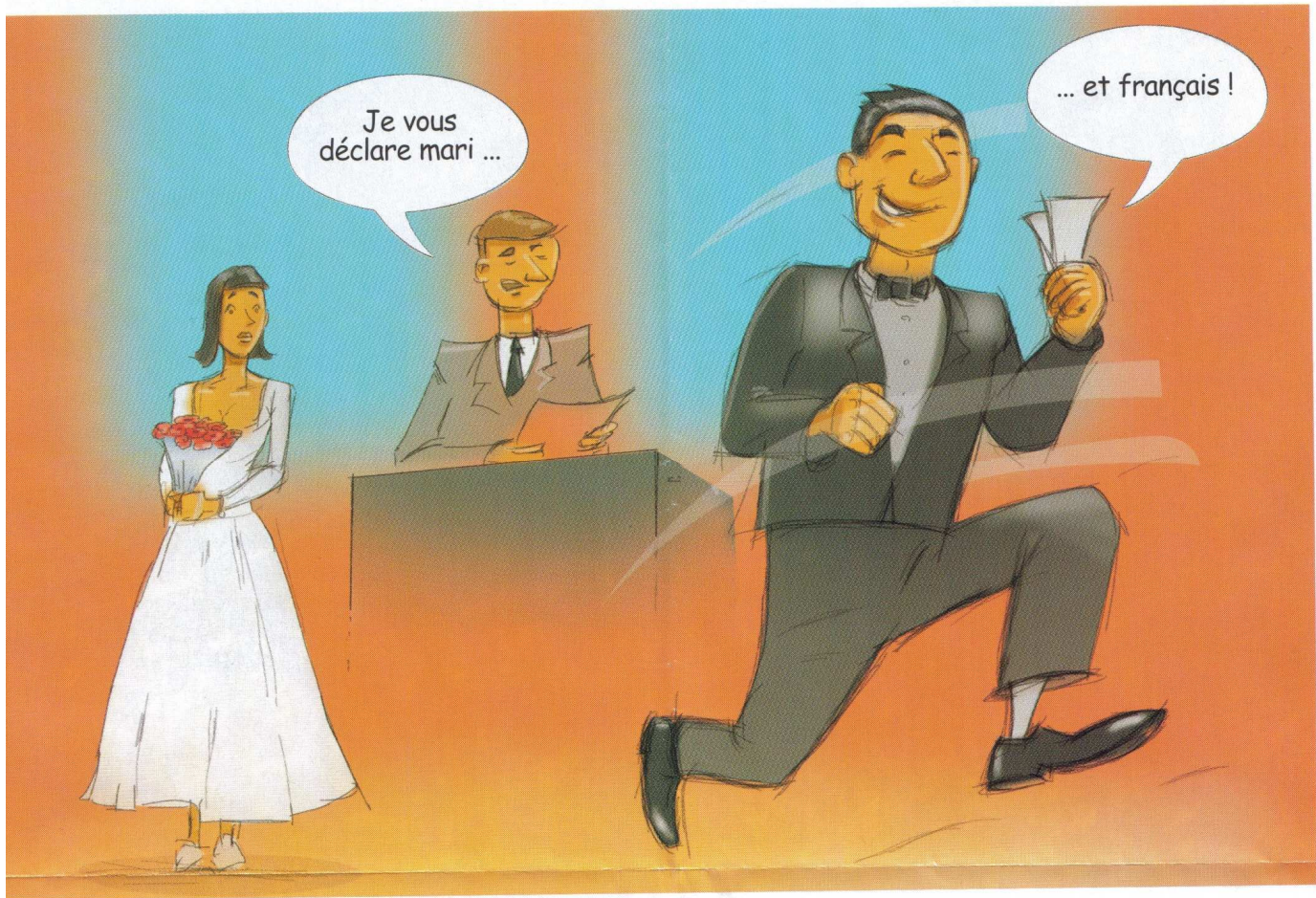
explication." Mais j'ai décidé de porter plainte auprès du procureur pour mariage de complaisance. J'ai aussi alerté la préfecture, puis j'ai pris un avocat qui a engagé une double procédure d'annulation de mariage et de divorce. Moi, j'espère que l'annulation de notre mariage va aboutir et surtout que les autorités françaises vont l'arrêter pour le renvoyer dans son pays. Car non seulement il m'a escroquée en jouant avec mes sentiments, mais en plus il a bien profité du système en touchant le RMI, tout en travaillant au noir. Sans parler de ma plus jeune fille, à qui je n'ose pas dire la vérité, car elle ne comprendrait pas. Bref, j'espère que la police va faire son boulot, car j'ai peur qu'il ne trouve une autre femme à qui il fera également croire qu'il l'aime." ■

*\*Tous les prénoms sont des pseudonymes.*

*Propos recueillis par  
Aline Royer  
a.royer@lyonmag.com*

### Le danger d'internet

Il suffit de surfer sur le web pour trouver en quelques secondes des annonces suspectes. Le plus souvent, elles s'adressent à des Français d'origine étrangère, qui représentent la majorité des victimes des mariages par escroquerie sentimentale. Exemples d'annonces trouvées sur le site lyonweb.net : "Cherche JF algérienne 18-25 ans : vous êtes algérienne d'origine et vivant en France. Vous cherchez à vous mettre en contact avec un jeune homme de votre tradition, travaillant et bien sous tout rapport. Je souhaite d'abord discuter par mail et téléphone...", ou encore "JH tunisien cherche JF française pour mariage, ou Arabe maghrébine de nationalité française, sympa, calme, douce, cool et coquine, pour mariage ici à Lyon..." A noter, la publication du premier ouvrage sur ce sujet tabou, "L'immigration par escroquerie sentimentale", aux éditions Tatamis, de Marie-Annick Delaunay, présidente de l'association Non aux mariages et paternités de papiers. Une association, créée en 2004 en Bretagne, qui a recueilli en deux ans des centaines de témoignages.



©Olivier Ribbet/L'YON MAG

## "La première voie d'immigration illégale"

**Le sénateur-maire UMP d'Oullins François-Noël Buffet a réalisé au printemps un rapport parlementaire sur l'immigration. Interview.**

### Les mariages pour obtenir les papiers augmentent ?

François-Noël Buffet : Oui, il suffit de regarder les chiffres : entre 1999 et 2003, le nombre de mariages mixtes célébrés en France a progressé de 52 %, pour représenter aujourd'hui presque un mariage sur trois. Et tous ne sont pas sincères. La preuve : entre 1995 et 2004, le nombre des procédures d'annulations de mariage a augmenté de 75 %. Ce qui prouve que les mariages par escroquerie sentimentale se sont multipliés même s'il est impossible d'en donner une estimation. Car beaucoup de victimes préfèrent encore simplement divorcer quand elles s'aperçoivent qu'elles se sont fait avoir.

**Comment expliquer ce phénomène ?** Jusqu'à cet été, en se mariant avec un Français, un étranger obtenait automatiquement une carte de séjour et il pou-

vait acquérir la nationalité française au bout de deux ans. Voilà pourquoi le mariage est la première voie d'immigration légale. Mais les lois Sarkozy de novembre 2003 et juillet 2006 ont durci la procédure. Aujourd'hui, la délivrance de la carte de résident suite à un mariage n'est plus automatique, le délai pourra même atteindre trois ans de mariage avant l'obtention d'une carte

*Le rapport de François-Noël Buffet est alarmant*



©Eric Soudant/L'YON MAG

de résident. Et quatre ans pour acquérir la nationalité française. Le gouvernement a également renforcé le contrôle préalable des mariages, en rendant obligatoire l'audition séparée des deux époux par un officier d'état civil en cas de doute, pour s'assurer de la sincérité des sentiments.

### Mais les victimes affirment qu'il est encore difficile d'annuler un mariage ?

C'est vrai que la procédure d'annulation est complexe, car il est souvent difficile d'apporter les preuves du mensonge, surtout quand les époux ont vécu ensemble. Si le phénomène s'aggrave, il faudra peut-être rendre la procédure plus souple. Car divorcer n'a pas la même portée juridique et symbolique. Sans parler des conséquences financières si l'escroc se débrouille en plus pour obtenir une pension alimentaire. Mais il faut savoir que se marier dans le seul but d'obtenir des papiers est un délit passible de cinq ans de prison et de 15 000 euros d'amende. Et une fois la décision d'annulation de mariage définitive, l'autorité peut retirer le titre de séjour au fraudeur.